FRC 3.21769A

Case FRC 21569

RÉPONSE DU ROI,

A la Lettre de MONSIEUR et des Princes.

Invitation qu'il leur fait de revenir auprès de lui.

Engagement de sa part de maintenir de toutes ses forces la constitution qu'il a acceptée librement.

Menaces du roi de déclarer traîtres à la patrie tous ceux qui ne rentreront pas.

IL est tems enfin de faire cesser les troubles qui agitent depuis si long-tems le malheureux peuple que je suis appellé à gouverner, et par droit de naissance, et par la nouvelle loi constitutionnelle. Aux dissentions civiles, à l'anarchie, aux projets hostiles, enfantés par le mécontentement, pardonnable, peut-être, avant mon acceptation, mais qui deviendrait on ne peut plus criminel dans les circonstances actuelles, à tous

THE NEWBERRY LIBRARY

ces maux, dis-je, dont la France est affligée depuis si long-tems, doivent succéder la concorde et la paix.

Je vais m'expliquer avec vous, mes frères, et je vais le faire librement, et sans contrainte. Vous allez connaître tout ce que je pense, invariablement sur la constitution que je me félicite d'avoir acceptée.

Dès l'instant que je commençai à régner, je ne me chargeai des rênes du gouvernement qu'avec la ferme intention de sacrifier tout pour faire le bonheur du peuple dont je me trouvais le chef. Je fis, vous le savez, tout ce qu'il me fut possible pour parvenir à ce but. mais, dans la place que j'occupe, qu'il est difficile de faire le bien! environné de flatteurs intéressés à me cacher la vérité, trompé par des ministres dilapidateurs, long-tems je crus mon peuple heureux, et il languissait dans la misère.

L'excessif épuisement des finances, l'énorme dette de l'état m'ouvrirent enfin les yeux, et je songeai aux moyens de pouvoir sortir du gouffre que je voyais s'entrouvrir devant moi.

Je convoquai l'assemblée des notables. Le résultat de leurs opérations fut de nouveaux impôts. Les parlemens s'opposèrent à leur enregistrement et demandèrent la convocation des

états-généraux. Je les promis, et bientôt les états-généraux furent assemblés.

Je crus qu'ils ne s'occupperaient que des moyens propres à rétablir les finances, mais les mandats dupeuple demandaient la réforme d'un grand nombre d'abus, et je fus obligé d'écouter leurs doléances.

Elles me parurent fott jusses ces doléances, mais ce n'est pas ainsi qu'en pensèrent tous ceux dont j'étais entouré; ce ne fut pas ce que vous en pensâtes vous mêmes.

Je passe rapidement sur tous les évènemens qui rendirent cette époque célèbre. D'après les représentations de Necker j'avais accordé la double représentation du tiers. Let deux premiers ordres en furent on ne peut plus mécontens. Ils s'obstinèrent à refuser la réunion. *Que de fausscs dèmarches ne me fit on pas faire!* Je voulus rapprocher les esprits qui s'aliénaient de plus en plus. Les moyens que j'employai furent insuffisans. Le mécontentement éclatait de toutes parts. Déjà les germes d'insurrection commençaient à se faire sentir à Versailles. L'explosion se fit lorsque je voulus retirer le porte-feuille à Necker, et le peuple me força de le lui laisser.

On se servit de cet évènement pour m'engager

à faire approcher des troupes de Versailles et de Paris. On me fit faire tout cet appareil formidable, qui semblait menacer la capitale, afin, m'avait-on dit, d'en imposer et de contenir la multitude, mais cela ne fit que l'indisposer de plus en plus en plus.

Cependant les représentans du tiers-état étaient parvenus à attirer à eux une partie des deux autres ordres. Dès que cette réunion partielle avait eu lieu, ils s'étaient constitués en assemblée nationale, et avaient commencé leurs travaux. Une scission qui pouvait devenir funeste existeait entre cette assemblée et ceux qui n'avaient pas voulu se réunir. Je voulus interposer mon autorité, et je tint la séance du 23 juin. Elle fut, sans doute, bien loin d'opérer tout le bien que j'en attendais ; la fermeté qu'on m'avait conseillé d'y déployer ne fit qu'irriter le peuple et le disposer à cette insurrection générale qui eut lieu bientôt après.

On me répétait sans cesse que Necker était la cheville ouvrière de tous les troubles qui existaient. On parvint à m'indisposer si fortement contre lui, que je pris enfin le parti de l'exiler, toujours dirigé par les mêmes conseils ; et vous n'ignorez pas mes frères quels étaient ces conseils. Je ne vous rappelle tons ces faits

que pour vous faire voir que je ne puis plus écouter tous ceux qui pourraient me venir de la même part, puisqu'ils sont causes de presque tous les malheurs qui sont arrivés.

L'exil de Necker fut le signal du soulèvement de la capitale, et par suite de toutes les provinces. Je jette un voile sur tout ce qui se passa à cette époque, qui fut celle de la source des divisions qui ont déchiré ce malheureux pays.

Depuis cet instant j'ai toujours été obsédé par les mêmes conseils. J'ai eu la faiblesse d'en écouter quelques-uns, et peu s'en est fallu que je ne m'en sois trouvé la victime.

Je ne veux donc plus me conduire que d'après moi-même, et d'après les avis des hommes vertueux et honnêtes dont je tâcherai de m'environner. Je ne suivrai plus que l'impulsion de mon cœur, qui fut trop souvent trompé par des perfides égoïstes, qui songeaint plus à leurs intérêts qu'aux miens ou à ceux de mon peuple. Long-tems j'ai cru que par ses décrets, l'assemblée nationale avilissait le trône et usurpait mon pouvoir, mais cette erreur a cessé, et je vois maintenant que la constitution décrétée est également avantageuse pour le peuple et pour moi. Je dirai plus, mes intérets dussent-ils s'y trouver lézés, il me suffit de savoir que cette cons-

titution pourra faire le bonheur du peuple dont je veux être le père, il me suffit de voir que cette constitution a l'assentiment presque général de toute la France, pour avoir dû l'accepter et la signer comme je l'ai fait. Si quelques parties de ce grand ouvrage ont besoin de réformes, comme je l'ai déjà pressenti, l'expérience les indiquera, et elles s'exécuteront peu-à-peu. Mais si quelqu'un veut attaquer cette constitution, je la défendrai de tout mon pouvoir. Je l'ai juré *librement*, et j'exécuterai religieusement tout ce que j'ai juré. Je veux m'identifier, je ne veux plus faire qu'un avec mon peuple. Ses intérêts sont les miens, et son bonheur fera mes plus précieuses jouissances.

Qu'on cesse donc de douter de la pureté de mes sentimens. Ce doute afflige trop mon cœur. Je désavoue formellement toute entreprise qui pourrait être formée contre la constitution que je viens d'accepter, de quelque part qu'elle vienne; je m'y opposerai de toutes mes forces, et je déclare authentiquement que je regarde comme criminel quiconque osera former de pareils projets.

Voilà, mes frères, voilà qu'elle est invariablement mon opinion; et qu'on ne croie pas pouvoir l'ébranler par de grands discours, qui

ne sont plus de saison. J'ai lu attentivement votre lettre ; j'y découvre quel est le but où vous tendez. . . . . J'y vois que vous pensez plus à vous qu'à moi : j'y vois que vous y proposez un bouleversement impraticable, que vous demandez le rétablissement de l'ancien ordre de choses, qui ne pourrait s'effectuer qu'en répandant le sang à grands flots.... Ah vous me faites frémir d'horreur ! puisse plutôt la monarchie s'écrouler, que d'adhérer jamais à de pareils projets !

Malgré les expressions respectueuses, dont cette lettre est remplie, j'y vois encore un engagement formel à la désobéissance, dans ces mots : « Dûssiez-vous même nous défendre d'agir..... ces défenses ne pourraient certainement pas nous faire trahir. Notre devoir. . . . » Votre devoir est de cesser de susciter des ennemis à la France ; votre devoir est de rentrer et de venir en paix jouir auprès de moi de l'amour d'un peuple libre, par une constitution que vous ne connoissez pas, ou que vous ne voulez pas connaître. Votre devoir, enfin, est de remplir ceux que vous impose le beau titre de *Princes Français*. Accourez, mes frères ; ce peuple contre lequel on dit que vous voulez diriger vos coups a tout oublié. Bientôt vous regagnerez son atta-

chement. Venez lui montrer des vertus et il les respectera, et il vous chérira. Abjurez vos erreurs, écartez vos préjugés, et ce peuple ne verra plus en vous que la famille de son roi, qui, comme les autres hommes, fut sujette à s'égarer un instant.

Ah si vous aviez vu toute la joie de ce bon peuple lorsque j'eus accepté cette constitution, si, comme moi, vous eussiez vu son ivresse les élans de l'amour qui me porte, si vous eussiez partagé avec moi les douces jouissances qu'il me fait éprouver par-tout où je me presente : si vous le voyez se précipiter sur mon passage, et me donner les marques les plus convaincantes de respect et d'attachement, vous penseriez bientôt comme moi, vous le cheririez comme moi. Ah mes frères ! votre présence manque à mon bonheur.

Venez donc la completter : je vous y engage par tout l'attachement que vous dites avoir pour moi ; je pourrais vous l'ordonner comme votre roi ; mais par cet ordre, je ne verrais dans votre retour qu'un acte de soumission, et je ne veux le devoir qu'au sentiment et à l'amour que vous portez à ma personne.

Signé LOUIS.

De l'Imprimerie de GRANJON, rue Saint-Germain-l'Auxerois, N° 98.